



22, 23, 24 novembre 2011
Paris - Porte de Versailles

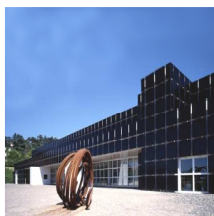
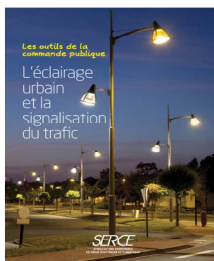
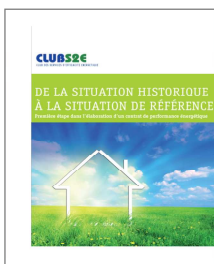
Paris
Parc des expositions
Porte de Versailles
Hall 3 – Salle 30

23 novembre 2011
16 h 15 – 17 h 15
Entrée libre

Le Contrat de Performance Énergétique : un nouvel outil au service des collectivités locales

A la faveur du Grenelle de l'environnement, est apparu un nouvel outil : le Contrat de Performance Énergétique (CPE).

Particulièrement bien adapté aux besoins des collectivités locales soucieuses de réduire la consommation d'énergie de leur patrimoine immobilier et de leurs installations, le CPE permet au maître d'ouvrage d'engager des travaux en ayant une garantie de résultat. Définition, périmètres, conditions de mise en œuvre seront exposés et illustrés d'exemples concrets.



16 h 15 Ouverture de la conférence

- **Anne VALACHS**, Directeur général du SERCE

Définition du Contrat de Performance Énergétique

- **Pascal Jean**, Président de la Commission Efficacité énergétique du SERCE, représentant du SERCE au Comité de pilotage Plan Bâtiment Grenelle, Directeur du Développement des services de SPIE.

CPE et PPP

- **M. Frédéric Galloo**, Directeur juridique d'ETDE

Un exemple de CPE : le Musée d'Art moderne de Saint-Etienne (42)

- **M. Marc Journaux**, Délégué régional du SERCE, Directeur Général adjoint de SPIE Sud-Est
- **Un représentant de Saint-Etienne Métropole**

Le CPE et l'éclairage public

- **M. Olivier Monié**, Directeur de Citeos (Vinci Energies)

La rénovation de l'éclairage public de Malemort sur Corrèze

- **Mme Martine Audebert-Pouget**, Adjointe au Maire de Malemort s/Corrèze

Bulletin d'inscription*

23 novembre 2011 - 16 h 15 – 17 h 15

Hall 3 – Salle 30

Entrée libre et gratuite

à retourner au SERCE

avant le 18 novembre 2011

m.mourgues@serce.fr

Fax : 01 47 23 53 49

M., Mme, Mlle.....

Fonction :

Société :

Direction / Service :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Participera à la conférence du SERCE

Ne participera pas à la conférence

**Ce bulletin d'inscription est à l'usage du SERCE.*

Il ne vous dispense pas de vous préinscrire pour obtenir un badge d'accès au salon.



22, 23, 24 novembre 2011
Paris - Porte de Versailles

Commandez votre badge d'accès au salon dès maintenant

Vous pouvez d'ores et déjà vous préinscrire, vous et vos collaborateurs, et d'obtenir votre badge électronique. Pour ce faire, il vous suffit d'aller sur le site internet :

http://salons.groupe-monteur.fr/salon_des_maires_et_des_collectivites_locales

dans la rubrique VISITER / "inscrivez-vous en ligne" et de procéder à votre commande de badge.

Un badge électronique vous sera adressé directement sur votre boîte électronique. Il vous suffit de l'imprimer et de vous en munir pour accéder au salon en évitant les files d'attente aux guichets.